

Note de cadrage pour la nouvelle question d'histoire au programme des sessions 2023 et 2024

Les révolutions dans l'espace atlantique : Amérique, France, Saint Domingue (1775-1804)

La nouvelle question d'histoire moderne croise en partie celle qui avait été inscrite aux programmes du CAPES et de l'Agrégation externes pour les sessions de 2005 et 2006 : *Révoltes et révolutions en Europe (Russie incluse) et aux Amériques de 1773 à 1802*.

Surtout, elle s'inspire directement du thème 2 du programme de la classe de Seconde professionnelle : *L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1764)*. Celui-ci relie trois révolutions : d'Amérique, de France et de Saint-Domingue.

Le cadre chronologique retenu est compris entre les débuts de la Révolution américaine (bataille de Lexington, le 19 avril 1775), la proclamation de l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti (1^{er} janvier 1804), et le sacre de Napoléon (2 décembre 1804), ce dernier événement étant retenu par certains comme marquant la fin de la Révolution française [Michel Biard, Pascal Dupuis, *La Révolution française. 1787-1804*, Paris, Armand Colin, 2020 (1^{ère} éd. 2004)]. Les deux auteurs reprenaient la date retenue par Alphonse Aulard pour son *Histoire politique de la Révolution française. Origines et Développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)*, parue en 1901].

Si le cadre chronologique est relativement resserré (mais riche d'événements), le cadre géographique est quant à lui très vaste, puisqu'il s'étend de part et d'autre de l'Atlantique. Et l'intitulé de la question donne bien l'espace atlantique comme celui dans lequel s'inscrivent les trois révolutions.

En 1955, Jacques Godechot et Robert Palmer exposèrent le concept de « révolution atlantique ». Ce concept entendait réunir toutes les révolutions de part et d'autre de l'Atlantique en mettant l'accent sur les points qui les unissaient. Ce concept fécond donna lieu à de multiples débats et de nombreuses recherches. Le principal reproche adressé à la « révolution atlantique » était de minimiser les spécificités de chacune des révolutions. L'intitulé de la question actuelle, « les révolutions de l'espace atlantique » marque bien le pluriel des révolutions, celles-ci s'inscrivant dans un espace commun, l'Atlantique [Annie Jourdan, *La Révolution française, Une histoire à repenser*, Paris, Champs histoire, 2021]. Il s'agit en effet d'inscrire les révolutions de l'espace atlantique dans le cadre d'une « culture atlantique », c'est-à-dire une culture partagée née des connexions, et des échanges tissés depuis le XVI^e siècle de part et d'autre de l'Atlantique [Cécile Vidal, « Pour une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique ? », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2012/2 (67^e année), p. 391-413].

Les échanges et les circulations concernent les domaines économiques, culturels, religieux. Ces circulations « parcourent, déstabilisent et réorganisent l'espace européen et américain » [Pierre-Yves Beaurepaire, Silvia Marzagalli, *Atlas de la Révolution française*, coll. Atlas, Autrement, 2021 (3^e éd.)].

L'espace atlantique est marqué par une économie coloniale spécifique fondée sur l'exploitation esclavagiste. Le XVIII^e siècle voit le commerce des esclaves progresser fortement. Ainsi, Saint-Domingue voit sa population d'esclaves passer de 24.000 en 1713, à près de 500.000 en 1789, les Blancs n'étant pas plus de 28.000. La question de la liberté y est soulevée, notamment par l'abbé Raynal qui publie en 1770 son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dans laquelle il dénonce la pratique de l'esclavage. Le désir de liberté grandit (le nombre des évasions d'esclaves - le marronnage - progresse fortement).

Ce désir de liberté est le dénominateur commun des trois révolutions, mais tous ne donnent pas le même sens à ce mot de liberté.

Pour les *Insurgents* des Treize colonies britanniques d'Amérique du Nord, ils entendent par liberté celle de faire leurs choix politiques en s'émancipant de la tutelle de Londres [Bernard Cottret, *La Révolution américaine. La quête du bonheur (1763-1787)*, Paris, Perrin, 2003]. Ils n'ont pas l'intention d'accorder la liberté à leurs esclaves. C'est précisément cette liberté-là que veulent les esclaves de Saint-Domingue. Or, les révolutionnaires de 1789 n'ont pas rédigé la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* pour les esclaves

des possessions françaises. Ce décalage fondamental explique la révolution des esclaves de Saint-Domingue [Yves Bénot, *La Révolution française et la fin des colonies (1789-1794)*, Paris, La Découverte, 2004 (1^{ère} éd. 1987). Bernard Gainot, *La révolution des esclaves. Haïti 1763-1803*, Paris, Vendémiaire, 2017].

Si, néanmoins, la liberté est bien le trait d'union entre les trois révolutions, elles ont bien chacune leurs spécificités. Alors que la Révolution américaine se fait pour la liberté, et elle seule, la Révolution française proclame dans l'article premier de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », mettant sur un même plan liberté et égalité [Michel Biard, Philippe Bourdin, Silvia Marzagali, *Révolution, Consulat et Empire*, Paris, Belin, 2010. Tome IX, *Histoire de France* sous la direction de Joël Cornette. Jean-Clément Martin, *La Révolution française. Ruptures et enchaînements, La Documentation photographique*, n° 8054, CNRS, 2006. Pierre Serna, *La Révolution française, La documentation photographique*, n° 8141 CNRS éditions, 2021].

En guise de brève conclusion, trois écueils à éviter :

- Étudier les trois révolutions séparément au lieu de les croiser.
- Avoir une vision téléologique de l'histoire (la chute de la monarchie française n'était nullement inscrite dans les décennies qui la précédèrent).
- Exagérer les ruptures en méconnaissant les continuités, les évolutions, les adaptations (voir Alexis de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, 1856).

Dans les programmes d'histoire de la voie professionnelle cette question est abordée à plusieurs reprises.

En CAP, dans le premier thème « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique » il est précisé « La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIX^e siècle. ». Le premier repère du programme étant « 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Mais c'est surtout dans le deuxième thème de Seconde baccalauréat professionnel « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) » que s'inscrit cette question. Le programme la précise ainsi :

« À partir des années 1760, l'Europe et l'Amérique connaissent d'importantes révolutions. Aussi distinctes que soient ces dernières, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup à l'inspiration de la philosophie des Lumières.

- La Révolution américaine (1775-1787) : les « insurgés » des treize colonies contestent la domination britannique, appuient leur volonté d'indépendance sur la proclamation de droits inaliénables de l'homme (1776) et créent de nouvelles institutions politiques (Constitution de 1787). La France apporte son soutien à la Guerre d'indépendance dont les développements ont un grand retentissement en Europe.

- La Révolution française (1789-1799) : les révolutionnaires déclarent les droits de l'Homme et du Citoyen (1789), abolissent la monarchie en donnant à la France une première constitution écrite avant d'établir une république.

- La Révolution de Saint-Domingue (1791-1804) : une révolte d'esclaves en août 1791 conduit à l'indépendance et à la proclamation de la République d'Haïti, première république issue d'une révolte d'esclaves. Malgré les ravages de la guerre civile après 1804, la Révolution de Saint-Domingue a un retentissement dans l'ensemble du monde atlantique. ».

L'ensemble des notions et mots-clés, des capacités, des repères qui viennent compléter cette description devront bien évidemment être connus des candidats.

Le candidat pourra enfin considérer le dernier thème de Seconde baccalauréat professionnel « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle » qui s'inscrit dans une certaine mesure dans la question du concours : « Pendant la Révolution, en 1791, toutes les associations ouvrières (corporations et sociétés compagnonniques) sont interdites. ».

Au-delà des programmes d'histoire la connaissance de ceux d'enseignement moral et civique sera un atout supplémentaire pour le candidat. Il aura ainsi profit à connaître les thèmes de CAP et de Seconde baccalauréat

professionnel intitulées tous les deux « La Liberté, nos libertés, ma liberté » qui font un large écho à cette question d'histoire : « À la fin du XVIIe siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIIIe siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée). ».